



## DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE

### Départements, Directions hors Secrétariat Général

#### LA DIRECTRICE DE L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SANTÉ PUBLIQUE,

**Vu** l'article L. 1415-1 du Code de la santé publique,

**Vu** l'article L. 756-2 du Code de l'éducation,

**Vu**, la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique, notamment ses articles 85 et 86,

**Vu**, le décret n° 2006-1546 du 7 décembre 2006 modifié relatif à l'École des hautes études en santé publique,

**Vu**, le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 portant règlement général sur la comptabilité publique, notamment son article 10,

**Vu**, le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 modifié relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, bénéficiant des responsabilités et compétences élargies,

**Vu**, le décret NOR SPRZ2226531D du 14 octobre 2022 nommant Madame Isabelle RICHARD, Directrice de l'École des hautes études en santé publique,

**Vu**, la délibération n°42/2022 du Conseil d'Administration du 20 octobre 2022 relative à la délégation de pouvoir donnée à la directrice de l'EHESP modifiée par la délibération n°57/2023 du 20 décembre 2023.

## DECIDE

### Article 1 :

Reçoivent délégation pour signer les actes, ci-après énoncés, au nom de la directrice de l'EHESP et dans la limite de leurs attributions :

Direction, département, service	Déléataire 1	Déléataire 2
Direction – DIR	<b>Manuel COAT</b> Directeur de Cabinet	
Direction des études – DE	<b>Michel LOUAZEL</b> Directeur	<b>Vincent FERTEY</b> Directeur Adjoint
Direction de la recherche – DR	<b>Sylvie OLLITRAULT</b> Directrice	<b>Christophe LE RAT</b> Directeur Adjoint <b>Judith MUELLER</b> Adjointe au réseau doctoral
Direction du développement de la formation continue – DDFC	<b>Rémy BATAILLON</b> Directeur	<b>Catherine EVEILLARD-HOANG</b> Directrice Adjointe <b>Christelle BOUGUENNEC</b> Directrice adjointe des activités du Centre de Formation des Apprentis
Direction des relations internationales – DRI	<b>Fanny HELLIOT</b> Directrice	<b>Laurence THEAULT</b> Directrice Adjointe
Direction de la communication – DirCom	<b>Charlotte ROCHER</b> Directrice	
Centre d’Appui à la Pédagogie – CapP	<b>William HARANG</b> Responsable	<b>Emilie BRAILLY</b> Responsable adjointe
Département sciences humaines et sociales - SHS	<b>Véronique DAUBAS-LETOURNEUX</b> Directrice	<b>Arnaud CAMPEON</b> Directeur adjoint <b>Virginie MUNIGLIA</b> Directrice adjointe <b>Olivier MANGON</b> Responsable du pôle préparation aux concours
Institut du Management – IdM	<b>Catherine KELLER</b> Directrice	<b>Mary CROIZER</b> Responsable administrative
Département Méthodes quantitatives en santé publique – METIS	<b>Sahar BAYAT-MAKOEI</b> Directrice	<b>Nolwenn LE MEUR</b> Directrice adjointe <b>Florence BODEAU LIVINEC</b> Directrice adjointe
Département des sciences en santé environnementale - DEESSE	<b>Vincent BESSONNEAU</b> Directeur	<b>Pauline ROUSSEAU-GUEUTIN</b> Directrice adjointe
Laboratoire d’étude et de recherche en environnement et santé – LERES	<b>Vincent BESSONNEAU</b> Directeur	<b>Fleur CHAUMET</b> Directrice adjointe <b>Dominique VERREY</b> Directeur adjoint

✓ Les actes désignés ci-dessous, en ce qui concerne les personnels affectés dans le service concerné :

- Les actes relatifs aux missions : ordre de mission, autorisation d’utilisation du véhicule personnel ou de service, état de remboursement de frais de déplacement,
- Les actes en matière de télétravail,
- Les autorisations d’absence,
- Les entretiens professionnels.

✓ Les actes désignés ci-dessous, en ce qui concerne le périmètre d'activité du service concerné :

- **DIR :**
  - Décisions de remise tarifaire de 50 % pour les tarifs de location des espaces de l'EHESP aux partenaires
  - Conventions d'hébergement
  - Conventions de location d'espaces intérieurs et extérieurs
- **DE :**
  - Aménagements de scolarité (étalement, suspension ou report de scolarité, ...)
  - Décision de dérogation à la politique de déplacements des élèves
- **DR :**
  - Décisions relatives à la mobilité des doctorants
- **DDFC :**
  - Fiches d'enseignement
  - Décision relative à la modulation tarifaire telle que prévue dans la politique tarifaire adoptée par le Conseil d'administration
  - Décision relative à la politique promotionnelle telle que prévue dans la politique tarifaire adoptée par le Conseil d'administration
  - Charte Apprentissage
  - Contrat d'apprentissage (Cerfa)
  - Convention de formation apprentissage
  - Attestations d'assiduité et certificats de réalisation
- **DRI :**
  - Décisions ou contrat d'attribution de bourse de mobilité internationale
  - Conventions et contrats financiers liés à la mobilité internationale entrante et sortante
  - Conventions de stage sortant international
- **Départements (SHS, IdM, METIS, DEESSE) et LERES**
  - Fiches d'enseignement
  - Conventions de stage sortant hors international
  - Ordre de mission et états de frais des intervenants au département
  - Autorisation individuelle de déplacement
  - Tous les documents et décisions relatifs à la gestion des élèves des différentes formations rattachées au département

## **Article 2 :**

Les agents désignés dans le tableau ci-dessous, reçoivent délégation pour signer au nom de la directrice de l'EHESP et dans la limite de leurs attributions, certains actes financiers relatifs à l'exécution en recette et en dépense, des centres de responsabilité budgétaires énoncés ci-dessous et en particulier :

- En matière de dépense :
  - Demande d'achat,
  - Engagement de la dépense (devis, bon de commande, ordre de mission avec frais, etc.) dans la limite de 1 500 € HT,
  - Constatation de service fait (sans limite de montant),

Centre de Responsabilité Budgétaire	Délégataire 1	Délégataire 2
DIR	Manuel COAT	
DE	Michel LOUAZEL	Vincent FERTEY
DR	Sylvie OLLITRAULT	Christophe LE RAT Judith MUELLER (Constatation du service fait seulement)
DDFC	Rémy BATAILLON	Catherine EVEILLARD-HOANG Christelle BOUGUENNEC
DRI	Fanny HELLIOT	Laurence THEAULT
DirCom	Charlotte ROCHER	
CapP	William HARANG	Emilie BRAILLY
SHS	Véronique DAUBAS-LETOUNEUX	Arnaud CAMPEON Virginie MUNIGLIA
IdM	Catherine KELLER	Mary CROIZER
METIS	Sahar BAYAT MAKOEI	Nolwenn LE MEUR Florence BODEAU-LIVINEC
DEESSE	Vincent BESSONNEAU	Pauline ROUSSEAU-GUEUTIN
LERES	Vincent BESSONNEAU	Fleur CHAUMET Dominique VERREY

- En matière de recette : contrats, conventions :

Centre de Responsabilité Budgétaire	Délégataire 1	Délégataire 2
DDFC	Rémy BATAILLON (jusqu'à 50 000 € HT)	Catherine EVEILLARD-HOANG (jusqu'à 10 000 € HT) Christelle BOUGUENNEC (jusqu'à 50 000 € HT)
DRI	Fanny HELLIOT (jusqu'à 25 000 € HT)	Laurence THEAULT (jusqu'à 25 000 € HT)
LERES	Vincent BESSONNEAU (jusqu'à 50 000 € HT)	Fleur CHAUMET (jusqu'à 50 000 € HT)

### **Article 3 :**

Reçoivent délégation pour signer les actes, ci-après énoncés, au nom de la directrice de l'EHESP et dans la limite de leurs attributions :

<b>Centre de Responsabilité Budgétaire</b>	<b>Délégataire 1</b>
<b>SHS</b>	<b>Emmanuelle GODEAU</b> Responsable de formation des médecins de prévention, de promotion et d'éducation à la santé - MEN <b>Maud MOQUE</b> Responsable de la filière de formation des élèves Inspecteurs des affaires sanitaires et sociales – IASS <b>Olivier MANGON</b> Responsable du pôle préparation aux concours
<b>IdM</b>	<b>Elsa BOUBERT</b> Responsable de la filière de formation des élèves Directeur d'établissement sanitaire et médico-social – D3S <b>Cécilia WAHÉO</b> Responsable de la filière de formation des élèves directeurs d'hôpital – DH <b>Valérie BOUGEARD</b> Responsable de la filière de formation des élèves Directeurs des Soins - DS
<b>DEESSE</b>	<b>Olivier BLANCHARD</b> Responsable de la filière de formation des élèves IES, IGS et T3S <b>Christine ORTMANS</b> Référente formation des élèves MISP
<b>METIS</b>	<b>Jean-Philippe NABOULET</b> Responsable de la filière de formation des PHISP

- ✓ Les actes désignés ci-dessous :
- Ordres de mission et états de frais des intervenants de la filière,
  - Conventions de stage sortant hors international des élèves relevant de sa responsabilité,
  - Etat collectif de présence des élèves,
  - Tout acte concernant la gestion des élèves (convocation, attestation de présence, validation absence...)
  - Fiches d'enseignements
  - Autorisation individuelle de déplacement (AID)
  - Etat de frais des élèves,
  - Autorisation collective de déplacement des élèves.

### **Article 4 :**

Les agents bénéficiaires d'une délégation de signature dans les conditions prévues aux articles précédents doivent, à peine de retrait immédiat de cette délégation :

- Produire un spécimen de signature manuscrit en deux exemplaires, qui seront conservés auprès de la direction et de l'agence comptable,
- Rendre compte sans délai de manière exhaustive à toute requête qui leur est faite de l'utilisation qu'ils ont fait de cette délégation.

**Article 5 :**

La présente délégation entre en vigueur à la date de sa publication, ou de son affichage si celui-ci est plus tardif. Elle prendra fin, au plus tard au terme du mandat du délégant ou à la cessation des fonctions du délégataire.

**Article 6 :**

La directrice, en sa qualité de délégante, le délégataire et l'Agent Comptable sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Rennes, le 26 février 2024

**La Directrice de l'EHESP**

**Isabelle RICHARD**